

ALLIANCE-ENVIRONNEMENT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE ALLIANCE-ENVIRONNEMENT

Berne, le 5 mai 2022

Le développement écologique des énergies renouvelables doit passer à la vitesse supérieure

Le développement des énergies renouvelables doit être accéléré : c'est ce qu'affirme l'Alliance-Environnement dans sa prise de position sur la révision de la loi sur l'énergie (LEne). Les organisations environnementales estiment que le besoin d'agir le plus important se situe au niveau des plans directeurs cantonaux, dans lesquels la compatibilité des sites potentiels d'installations énergétiques et des objectifs de protection de la biodiversité et du paysage est aujourd'hui trop peu évaluée. Elles saluent donc la volonté de la Confédération de prendre les choses en main en encourageant le recensement des valeurs naturelles et paysagères, en imposant aux cantons des directives par le biais d'une conception fédérale et en leur prescrivant des analyses environnementales détaillées au niveau du plan directeur. Par ailleurs, il est avant tout essentiel de faire avancer et de faciliter le développement de l'énergie solaire sur les infrastructures déjà construites.

Le développement des énergies renouvelables, notamment de l'énergie solaire, est trop lent. Les raisons en sont les facteurs économiques, l'absence d'incitations financières ou des incitations inappropriées, en passant par les oppositions aux projets en raison d'intérêts particuliers, le manque de ressources des autorités et des tribunaux, mais aussi les recours pour non-respect du droit de l'environnement.

Pour des procédures plus efficaces, l'Alliance-Environnement relève que des améliorations sont nécessaires, surtout au moyen d'un examen précoce et détaillé des valeurs naturelles et paysagères. Les évaluations environnementales réalisées par les cantons lors de l'élaboration des plans directeurs sont souvent trop superficielles et ne permettent que trop rarement d'identifier les conflits potentiels. L'objectif est d'accélérer les procédures tout en respectant la législation en vigueur.

Des clarifications précoces améliorent les procédures

« Aujourd'hui, ce n'est qu'au moment de l'étude d'impact sur l'environnement (EIE), donc à l'avant-dernière ou dernière étape de la procédure, que l'on détermine de manière détaillée si une installation et son aménagement sur le site prévu menacent des animaux et des plantes protégés ou menacés, et ce parfois de manière insuffisante », déplore Stella Jegher de Pro Natura. Souvent, des lacunes dans les études préalables sont relevées à ce moment-là, ce qui retarde la réalisation des projets.

L'Alliance-Environnement demande, dans sa prise de position, qu'une pesée détaillée des intérêts entre protection et exploitation soit effectuée au plus tard au niveau du plan directeur. « Les effets cumulés de plusieurs projets ou installations dans la même

région sur la biodiversité et le paysage doivent également être pris en compte », constate Christa Glauser de BirdLife Suisse.

Une pesée d'intérêts détaillée effectuée suffisamment tôt donnerait également une plus grande sécurité aux concepteurs de projets et aux investisseurs, écrit l'Alliance-Environnement. Ils pourraient ainsi mieux évaluer si, et le cas échéant quelles mesures de protection, de remplacement ou de compensation devraient être prises, ou si d'autres intérêts s'opposent fondamentalement à leurs projets. La Confédération peut soutenir les cantons de plusieurs manières : premièrement, en encourageant le recensement des valeurs naturelles et paysagères importantes comme base pour une éventuelle priorisation des installations d'énergie renouvelable (concept fédéral) ; deuxièmement, par des directives pour une analyse environnementale détaillée au niveau de la planification directrice ; troisièmement, en créant un centre de compétence national pour l'EIE, qui aiderait les autorités cantonales à évaluer les plans et les rapports d'impact sur l'environnement..

Les organisations environnementales sont réticentes face à la réduction des étapes d'approbation des plans à une seule procédure telle que proposée dans le projet de révision, du moins pour les projets hydroélectriques. « Plus un projet est complexe, plus une procédure en deux étapes s'impose », déclare Julia Brändle du WWF. « Les investisseurs devraient donc au moins pouvoir choisir librement s'ils souhaitent une procédure concentrée ou en deux étapes ».

Soutien au développement rapide du solaire

Les organisations environnementales soutiennent unanimement les modifications législatives prévues dans le domaine de l'énergie solaire et iraient même plus loin : « Un standard solaire pour les nouvelles constructions et les constructions existantes, y compris des mesures d'accompagnement financières, est impératif si l'on veut réussir un tournant énergétique écologique », souligne Simon Banholzer, responsable politique de la SES, car « c'est sur les surfaces bâties que nous avons le potentiel d'énergie renouvelable le plus respectueux de la nature et le plus facile à exploiter ».

Contacts

- WWF Suisse: Pierrette Rey, responsable de la communication, 079 662 47 45
- SES: Simon Banholzer, responsable politique, 076 420 90 05
- BirdLife Suisse: Christa Glauser, Stv. Geschäftsführerin, 044 457 70 24
- Pro Natura: Stella Jegher, responsable politique, 061 317 92 22

L'Alliance-Environnement

L'Alliance-Environnement est un regroupement des quatre grandes organisations environnementales Greenpeace, Pro Natura, ATE et WWF. Elle a pour objectif de renforcer les intérêts de la protection de la nature et de l'environnement au niveau politique. Elle coopère avec la Fondation Suisse de l'Énergie SES, BirdLife Suisse et l'Initiative des Alpes.